

52040 - Fonctionnement des collèges publics

Conventions d'hébergement des élèves du collège Foch de STRASBOURG par le Lycée René Cassin, d'une partie des élèves du lycée Pasteur par le collège Pasteur de STRASBOURG pour l'année scolaire 2020-2021 et des élèves du collège Vauban de STRASBOURG par le lycée René Cassin

CP/2020/246

Service chef de file :

J3-Collèges

J340 - Service Vie Quotidienne des Collégiens

Résumé :

Au titre de sa mission d'organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics, le Département assure le service de plus de 3,3 millions de repas par an pour les collégiens bas-rhinois.

Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes des projets de conventions relatifs à l'hébergement des élèves du collège Foch de Strasbourg par le lycée René Cassin, d'une partie des élèves du lycée Pasteur par le collège Pasteur de Strasbourg pour l'année scolaire 2020-2021 et des élèves du collège Vauban de STRASBOURG par le lycée René Cassin.

1. PROPOSITION D'APPROBATION D'UNE CONVENTION D'HEBERGEMENT DES ELEVES DU COLLEGE FOCH DE STRASBOURG PAR LE LYCEE RENE CASSIN

Le Département du Bas-Rhin a engagé une réflexion devant permettre à une partie des élèves du collège Foch de Strasbourg d'être hébergés à la demi-pension du Lycée René Cassin.

Les élèves du collège Foch déjeunent actuellement au Centre socio culturel « Fossé des treize » situé dans le quartier. Si ce partenariat permet à nos collégiens de disposer d'un accueil de qualité sur le temps de la pause méridienne, la capacité d'accueil du Centre socio culturel ne permet pas de proposer une solution de restauration pour tous les collégiens de Foch souhaitant déjeuner. Ainsi 39 élèves étaient inscrits sur liste d'attente lors de la dernière rentrée scolaire. Lors de la prochaine rentrée, la capacité d'accueil du restaurant du Centre socio culturel sera réduite de 20 places supplémentaires. La situation deviendra encore plus problématique pour les élèves de Foch.

Dans ce contexte, des premiers échanges sont intervenus à l'initiative du Département avec les établissements afin d'étudier la faisabilité de l'accueil de 50 collégiens en moyenne de Foch au restaurant scolaire du Lycée Cassin. Les établissements ont manifesté un intérêt partagé quant à la nécessité de faire aboutir une convention organisant cet accueil au retour des congés de la Toussaint.

Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention d'hébergement, joint en annexe, à conclure entre le collège Foch de Strasbourg et le lycée René Cassin.

2. PROPOSITION D'APPROBATION D'UNE CONVENTION D'HEBERGEMENT D'UNE PARTIE DES ELEVES DU LYCEE PASTEUR PAR LE COLLEGE PASTEUR DE STRASBOURG POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Le Département du Bas-Rhin a été saisi par la direction académique des services départementaux de l'Education nationale du Bas-Rhin sur la possibilité d'organiser l'accueil en restauration d'une partie des élèves du Lycée Pasteur, situé à proximité.

Le collège Pasteur accueille depuis la rentrée de septembre 2020 une partie des lycéens, la capacité d'accueil du lycée ne permettant pas, à ce jour, de garantir un accueil pour quelques lycéens de la section Sport Etude proposée par le Lycée.

Dans le souci de proposer un accueil de qualité à ces élèves, des premiers échanges sont intervenus entre les deux établissements sur l'opportunité de proposer également un accueil à la restauration scolaire sur le temps de pause méridienne pour ces lycéens.

Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention d'hébergement, joint en annexe, à conclure entre le collège Pasteur de Strasbourg et le lycée Pasteur.

3. PROPOSITION D'APPROBATION D'UNE CONVENTION D'HEBERGEMENT DES ELEVES DU COLLEGE VAUBAN DE STRASBOURG PAR LE LYCEE RENE CASSIN

Le Département du Bas-Rhin a engagé une réflexion devant permettre à une partie des élèves du collège Vauban de Strasbourg d'être hébergés à la demi-pension du Lycée René Cassin. Les élèves du collège Vauban déjeunent actuellement dans leur restaurant scolaire, les repas sont livrés par le lycée Jean Monnet en liaison froide. L'augmentation des effectifs ne permet plus de proposer une solution de restauration pour tous les collégiens souhaitant déjeuner.

Dans ce contexte, des premiers échanges sont intervenus à l'initiative du Département avec les établissements afin d'étudier la faisabilité de l'accueil de 50 collégiens en moyenne de Vauban au restaurant scolaire du Lycée Cassin. Les établissements ont manifesté un intérêt partagé quant à la nécessité de faire aboutir une convention organisant cet accueil au retour des congés de la Toussaint.

Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention d'hébergement, joint en annexe, à conclure entre le collège Vauban de Strasbourg et le lycée René Cassin.

La commission territoriale du territoire d'action de l'Eurométropole, réunie le 3 septembre 2020, a émis un avis favorable à l'ensemble de ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du Président :

- approuve les termes de la convention d'hébergement des élèves du collège Foch de Strasbourg par le Lycée René Cassin,*
- approuve les termes de la convention d'hébergement d'une partie des élèves du lycée Pasteur par le collège Pasteur de Strasbourg pour l'année scolaire 2020-2021,*
- approuve les termes de la convention d'hébergement des élèves du collège Vauban de Strasbourg par le Lycée René Cassin,*
- autorise le Président à signer lesdites conventions jointes en annexes au présent rapport.*

Strasbourg, le 04/09/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY